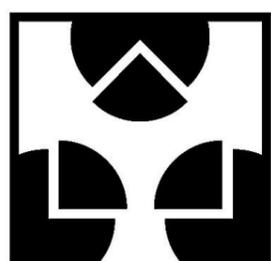




LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT : 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N°353. Juin 2018.



LUTTES

SOLIDARITES

L • S • T

TRAVAIL

SOMMAIRE

- P.2 **ANDENNE – LE LABYRINTHE DE LA JUSTICE**
Le parcours d'une militante pour faire valoir ses droits
- P.3 **FEDERATION – CA SE PASSE DANS LE MOUVEMENT LST**
Rassemblements, actions
- P.4 **FEDERATION – CA SE PASSE DANS LE MOUVEMENT LST**
Projets, expositions
- P.5 **FEDERATION – CA SE PASSE DANS LE MOUVEMENT LST**
Dialogue, théâtre
- P.6 **NAMUR – NOS DROITS**
Le bail d'habitation en région wallonne
- P.7 **ANDENNE - HORS CADRE LST ET LA CERAMIC ART ANDENNE**
- P.8 **FEDERATION - CA SE PASSE**
Ici et là on se mobilise
PETITES NOUVELLES



EDITORIAL

RÉSISTANCES

Nous découvrons dans ce journal un aperçu de quelques actions de résistances portées par des militantes et militants de LST et d'autres associations. A travers celles-ci, c'est une partie des dégradations de la sécurité d'existence des personnes et familles les plus fragilisées que nous mettons une fois de plus en visibilité.

Il y a 25 ans, dans le Rapport Général sur la Pauvreté¹ nous interpellions le monde politique sur les tendances qui apparaissaient clairement pour un renforcement de la répression des plus pauvres et de la création « d'activations et de nouvelles formes de travail forcé » pour les allocataires sociaux. C'était en 1992-94.

Les interpellations légitimes des populations les plus pauvres sont loin d'être entendues et prises en compte. Cette ignorance teintée de mépris participe à la relégation, voire « l'expulsion » des populations les plus fragilisées. « Eloigner ces mendiants, ces réfugiés qui encombrant nos rues et nos parcs », « Exclure ces sans-emplois profiteurs », « Imposer une activité cadrée à ces pauvres fainéants » etc. Une répétition de l'histoire et de ses violences.

C'est aussi contre cela que nous luttons avec notre campagne « Refusons la transparence imposée aux pauvres », que nous relançons en prélude du 17 octobre 2018 - journée mondiale de refus de la misère - et comme source d'inspiration en vue des élections communales prochaines.

Luc Lefebvre

¹ Rapport Général sur la Pauvreté : http://www.mouvement-lst.org/publications_1994_rgp.html

Que celui ou celle qui sait lire, lise et **PARTAGE** ce **JOURNAL** avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à **LIRE**.

ANDENNE

LE LABYRINTHE DE LA JUSTICE

**UNE MILITANTE NOUS RACONTE SON PARCOURS
POUR FAIRE VALOIR SES DROITS.**

LE DEBUT DU CAUCHEMAR

En avril 2014, j'ai eu des dégâts d'humidité dans mon bâtiment qui ont été causés on ne savait pas trop par quoi. Au départ, on pensait que c'était éventuellement suite aux pluies. Mon assurance a demandé de faire une étude approfondie ainsi que chez mon voisin.

De là, j'ai reçu un rapport avec des photos indiquant qu'en effet, il y avait un morceau de tuyau cassé de son côté qui était bouché ; le voisin a contesté.

Les avocats de mon assurance ont dit : « Nous, on ne sait rien faire ! Cela va tomber à l'eau ! Il faut aller en justice. » J'y suis donc allée. Je prends un avocat qui lors de la confrontation à mon domicile est absent. Il a « soit-disant » oublié. Donc, je suis seule face à toutes ces personnes pendant l'expertise. Je n'ai pas pu me rendre avec elles chez le voisin.

En recevant les conclusions, je n'étais pas d'accord et j'ai contesté. Mon avocat m'a fait comprendre que je devais stopper. Que je n'étais pas forte assez. Mon instinct me disait que non et, avec l'accord de l'assurance, j'ai changé d'avocat. Celui-ci a pris le dossier en cours en disant qu'il était très complexe mais qu'il allait essayer de faire le nécessaire.

De là, il y a eu plusieurs visites des deux domiciles. Et de nouveau des tas de contestations. Finalement, la dernière fois, le juge m'a dit qu'il ne savait pas très bien définir la cause des dégâts. Comme l'avocat du voisin n'était pas présent, il m'a dit qu'il fallait refaire une visite. J'ai dit : « Ça suffit, j'ai assez payé ! »

A ce moment-là, j'ai ressenti beaucoup de colère et un peu de haine parce qu'au départ, mon assurance m'avait dit que ce n'était presque rien. De ne pas m'inquiéter et qu'ils prenaient en charge. Et finalement, je me retrouve au tribunal.

Réalisation d'une sphère
« Les chemins de la misère »
du mobile de l'atelier terre 2017



A la dernière visite, j'ai fait constater que j'avais des dégâts qui se mettaient ailleurs dans le bâtiment. Tout tombait, était pourri, moisi. J'ai signalé que j'avais des papiers de la Région wallonne justifiant tous les travaux qui avaient été effectués dans ma maison. Et que donc, j'étais bien en ordre, mais aucune preuve que j'ai fournie n'a été retenue.

SE BATTRE ENCORE ET ENCORE

Je me sentais très mal parce que je me suis dit que j'ai essayé de me battre et de faire valoir mes droits. J'ai montré énormément de preuves démontrant que je ne me lançais pas dans une procédure comme ça ; parce que je n'avais jamais été en justice. Je me suis retrouvée très choquée de voir le comportement de tout le monde.

Ce voisin m'a fait comprendre qu'il avait l'argent que moi, je n'en avais pas. Et que donc, il serait plus fort que moi. Ça fait très mal !

Début février 2018 seulement, j'ai reçu le jugement qui constatait l'humidité dans différentes pièces. Mon voisin a gagné à 75% et moi à 25%.

J'ai alors consulté mon avocat qui m'a dit qu'il allait faire le nécessaire avec mon assurance. Etant donné que j'ai gagné à 25%, mon assurance est obligée de prendre en charge les frais de justice et de défense.

J'avais déjà payé une partie et il restait les frais de tribunal et l'avocat. ... et je me posais des questions. Je me disais : « Mais comment je vais payer ça avec ce que j'ai ? » Donc, j'étais très mal dans ma peau. Je ne dormais pas bien.

Tout ce stress a provoqué différents problèmes de santé. C'est très difficile à vivre !

C'est un combat qu'il a fallu mener et une colère de ne pas être entendue en montrant toutes ces preuves. Je me battais et je me battais.

Parfois, j'avais l'impression de perdre la maîtrise mais je ne voulais vraiment pas lâcher parce que je me disais : « Zut, moi la petite je vais leur montrer qu'il y a des gens qui se battent pour leurs droits. ». J'avais parfois l'impression de perdre pied mais je ne voulais pas lâcher. J'ai dû faire des travaux en urgence et faire un petit emprunt qui entraîne de nouvelles complications pour moi !

C'est énormément de souffrances. Je n'en pouvais plus. Maintenant, je me sens plus sereine de savoir déjà que je ne paierai pas et j'attends désormais que les deux parties se décident à me rembourser mon dû.

Je suis mieux dans ma peau et je peux dire qu'enfin je respire et ne plus avoir peur tout le temps de ce qu'il va m'arriver à ce propos. Il était temps après presque 4 ans ! C'est très long pour un petit dégât.

Même si j'ai perdu en partie, je me sens beaucoup mieux, plus calme parce que je me dis qu'enfin ce dossier est derrière moi et que je n'aurai rien à payer.

Et si je devais refaire une telle procédure, même si je me sens plus forte maintenant, je prendrai le temps de réfléchir.

Une militante

FEDERATION

ÇA SE PASSE DANS LE MOUVEMENT LST

RASSEMBLEMENT, ACTION, PROJET, EXPO, DIALOGUE...

AU DELA DU STATUT COHABITANT

Le 19 avril, nous étions présents au Sénat, à Bruxelles à une matinée de réflexion quant au statut cohabitant organisée par le Service de lutte contre la pauvreté. Plusieurs responsables (chômage, ONEM, INAMI) sont intervenus pour expliquer comment ils mettent en place le statut cohabitant. Avant d'y participer nous avons interpellé le Service quant à la démarche proposée pour que la parole des plus pauvres trouve une place dans un tel lieu.



« C'était une expérience. Je n'avais jamais mis les pieds là-dedans. J'avais envie de réagir par rapport à certaines choses vécues par rapport au statut cohabitant : à la limite je devais mettre ma fille dehors pour garder mes droits. Je me suis tue pour ne pas salir l'image de l'associatif mais j'étais en colère avec ce que j'entendais. Tu n'y vas pas rien que pour toi, tu portes une parole collective aussi ».

Patricia

Ce n'était pas simple de ramener les réalités des plus pauvres, face aux professionnels. Nous étions ensemble pour mettre des mots sur notre combat. C'était un lieu différent, imposant par rapport à nos réunions au Service.

« Au Service je peux discuter de ma situation, au Sénat ce n'était pas du tout la même chose. Au service nous travaillons pour construire un rapport bisannuel ».

Patricia

Nous faisons cela tous les deux ans depuis la rédaction du Rapport Général sur la Pauvreté en 1994. C'est important d'être présents, ramener notre point de vue.

« Cette réalité de conflit qu'on porte...tu refoules ça à l'école, avec tes enfants, au CPAS, etc. et à force de la refouler, on devient transparent ».

Luc

NOUVELLE CONCERTATION

Depuis la publication du Rapport général sur la pauvreté en 1994, nous participons chaque année aux concertations organisées par le Service de lutte contre la pauvreté. Ainsi qu'à la rédaction de rapports qui font état du dialogue entre les partenaires de ces concertations.

En 20 ans, de nombreuses thématiques ont été abordées. Ces dernières années, les réflexions et échanges ont porté sur la protection sociale, le maintien du lien entre les enfants placés et leurs parents, le rôle des services publics dans la lutte contre la pauvreté, le lien entre citoyenneté et pauvreté.

Pour le prochain rapport bisannuel qui sera publié en 2019, le Service de lutte contre la pauvreté a décidé d'aborder la thématique « Durabilité et pauvreté ». Parce que de nombreuses personnes et associations concertées trouveraient intéressant de réfléchir ensemble aux défis auxquels notre société sera confrontée dans le futur et aux moyens d'y faire face.

Avec le Collectif des associations partenaires, nous avons contribué au choix de cette thématique parce que pour nous il est indispensable que les plus pauvres soient impliqués dans les réflexions sur un avenir durable de nos sociétés. Et nous sommes convaincus qu'une société ne peut être « durable » que si elle combat les inégalités pour ne laisser personne de côté.

A LST, nous construisons ensemble le point de vue que nous voulons aller porter dans ces lieux de dialogue. Lors d'une première réunion, des militant(e)s ont émis ce constat :

« Pour les plus pauvres, ce qui est durable, c'est la misère. Il faut que ça change ! »

Une première concertation a eu lieu début mai, une seconde est prévue le 25 juin. **Rejoignez-nous !**



Des militants du Mouvement au Service de la lutte contre la pauvreté

RENCONTRE AVEC UNE ADMINISTRATICE DE BIENS



A la demande de militant(e)s, nous avons accueilli ce jeudi 3 mai 2018, Sophie Pierret, avocate à Namur, qui connaît bien la loi et la pratique de l'administration provisoire pour nous parler de ce système à partir de nos questions. Nous étions une vingtaine à nous réunir.

Lors de nos nombreux rassemblements, nous avons constaté que plusieurs d'entre nous sont confrontés soit à une médiation de dettes soit à une administration de biens. Nous connaissons les conséquences de telles mesures : perte de maîtrise sur son revenu, privation, incompréhension, impossibilité de faire des projets, contrôle, etc.

« Une fois par an, l'administrateur doit obligatoirement rendre des comptes au juge et à l'administré en leurs envoyant les comptes, rapport financiers avec extraits. » Sophie P. « Il faut avoir une dose d'humanité pour faire ce métier. » Andrée W.

« La plupart du temps, l'administrateur décide à la place de la personne dans ses choix. Comment garder quand même une maîtrise ? Ne plus pouvoir la garantir, c'est ce qui est le plus souvent insupportable. » Delphine N.

Suite de la page 3

ÇA SE PASSE DANS LE MOUVEMENT LST

Le mercredi 25 avril 2018, plusieurs militants du mouvement LST des différentes régions se sont rendus à Bruxelles devant la Cour constitutionnelle pour participer à une manifestation contre le travail communautaire organisé par la Plateforme Boycott Service Communautaire, qui est un rassemblement large d'associations et de syndicats opposés à la loi Borsus.

Un travail forcé qui exploite les plus pauvres et détruit de vrais emplois payés. Pour la plupart des manifestants de différentes associations, ce service communautaire est un outil pour détricoter la sécurité sociale.

En effet, une personne qui dépend d'allocations sociales (chômage, CPAS, allocations d'handicapé) devra rendre un service à la communauté, et effectuer un travail ou rendre des services sans recevoir de salaire. En échange, elle pourra conserver son droit à l'aide sociale. Nous ne pouvons pas accepter qu'une démocratie basée sur les droits de l'homme puisse rendre une partie de la population esclave pour des raisons de libéralisation économique.

Nous en avons fait un large écho dans nos différents journaux



Manifestation contre le service communautaire, 25 avril 2018

CHACUNE ET CHACUN DANS CETTE SOCIÉTÉ DOIT POUVOIR VIVRE DE FAÇON DÉCENTE ET DIGNE.

NOS EXPOS, NOTRE HISTOIRE

Peindre, dessiner, assembler, coudre, écrire sont autant de manières d'exprimer ce que l'on pense, de prendre du recul, de poser un regard sur ce qu'on vit et de pouvoir dire nos revendications à travers l'artistique.

Cette année 2018, les ateliers CEC (1) ont participé au Parcours d'artistes organisé par la Ville de Namur lors de 2 week-ends pendant le mois de mars à Namur. L'occasion d'exposer les œuvres créées pendant l'atelier créatif, l'atelier le fil, l'atelier reflets et avec les enfants de la bibliothèque de rue sur 2 ans.

La bibliothèque de rue de LST Andenne a aussi participé à « Colore ta Ville » en collaboration avec le Centre Culturel de la Ville d'Andenne. Et en page 7, vous avez un écho de notre présence à la céramique art.

Tous ces lieux où, sur l'année, nous présentons nos œuvres collectives et individuelles mais toujours militantes

Nous en avons fait écho dans le journal d'avril, de mai et de juin.

1) Centre d'expression et de créativité



FÊTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À FRAMERIES

Ce vendredi 4 mai, LST était présent au Forum Associations-Entreprises dans le cadre de la Fête du Développement durable.

Comment inscrire de manière claire la lutte contre la pauvreté dans un débat orienté massivement sur des intérêts environnementaux importants et légitimes pour tous ? Y apporter les espérances des plus pauvres, c'est le défi que LST et quelques acteurs engagés dans la priorité liée à la réduction des inégalités devaient garantir.



Lors de cette journée, des associations et des entreprises étaient présentes afin de pouvoir échanger et faire émerger des constats, des analyses et des propositions d'actions ou de recommandations à propos d'un défi actuel majeur : le développement durable et l'avenir du monde et de ses habitants. Une part importante des débats épinglait la fragilité et l'insécurité des associations représentées et de leurs financements. L'avenir des institutions ou associations, engagées dans des actions ou des processus importants dans le cadre de la transition vers un autre modèle de développement, apparaît comme une priorité incontournable.

Au terme de la journée, lors de la rencontre du Ministre Di Antonio, des priorités essentielles ont pu s'exprimer et être unanimement soutenues. La garantie pour tous de savoir ses besoins élémentaires satisfaits était inscrite sur les murs, parmi d'autres recommandations en lien avec les objectifs du programme.

La présence d'un groupe d'amis algériens, qui portent les mêmes revendications, a enrichi le débat en l'enracinant à sa juste dimension, celle du monde.

Une maxime qu'ils ont répétée nous apparaît essentielle : « les oiseaux ont droit à leur part de notre récolte ».

30 ORGANISATIONS INTERPELLENT LE POLITIQUE

En 2016 et 2017, de nombreux militant(e)s ont participé aux concertations consacrées à la thématique de la citoyenneté. Un droit fondamental important pour tous, mais tout particulièrement pour les plus pauvres qui en sont en permanence exclus.

En janvier 2018, le Service de lutte contre la pauvreté a publié son neuvième rapport bisannuel 'Citoyenneté et pauvreté' et l'a transmis aux pouvoirs publics.



Ce rapport aborde des questions aussi essentielles que celles de la cohabitation, de l'accès au logement, du droit à la vie privée, du droit à vivre en famille et du droit d'association.

A l'initiative du collectif des associations partenaires du Rapport général sur la pauvreté, duquel le mouvement LST est membre, un courrier signé par trente organisations qui ont collaboré à ce rapport, a été envoyé au Premier Ministre et aux Ministres-Présidents des Communautés et Régions afin de les inviter à en faire un outil de travail à tous les niveaux de pouvoir.

Nous nous sommes associés à cette interpellation de tous les mandataires pour leur redire une fois de plus l'urgence de choix politiques qui n'encouragent pas une conditionnalité des droits de plus en plus complexe et sélective, le non-respect de la vie privée, la transparence, voire l'inexistence imposées à la partie de la population la plus fragilisée, allant jusqu'à la criminalisation de leur existence.

Lettre ouverte et liste des signataires :
http://www.mouvement-lst.org/documents/2018-04-18_CourrierCitoyennetePauvrete_BriefBurgerschapArmoede_sign.pdf



DU THEATRE « POUR GRIPPER LA MACHINE »

En avril 2018, au théâtre Jardin Passion à Namur, nous avons pu voir deux des sept pièces de théâtre présentées dans le cadre du festival « Je parle au théâtre ».

La première « On a été abonékol », une création collective de lire et écrire Namur et de la Compagnie Buissonnière. Elle dénonce les inégalités à l'école et livre ce message : « Nous ne voulons pas que les enfants qui sont à l'école aujourd'hui soient analphabètes demain ».

La seconde création collective était celle du groupe des jeunes du Mouvement L.S.T : « Du gravier dans les chaussures »¹. Nous en avons déjà parlé dans notre journal LA MAIN DANS LA MAIN. Cette création est le fruit d'un long cheminement, tant dans le constat que dans l'analyse enracinée dans le vécu des jeunes. Ils ont relevé le défi de monter sur les planches, avec l'appui technique de la Compagnie Buissonnière.

Des militant(e)s de LST ont pu apprécier ces spectacles :

« C'était la première fois que je voyais la pièce de théâtre des jeunes, je m'y suis retrouvé. J'ai aussi connu le décrochage scolaire, et les exclusions. Quand tu n'es pas habillé comme les autres, tu te fais exclure... ».

« Toutes ces réalités de vie... j'ai été impressionné par leur spontanéité. Je ne me lasse pas de les revoir. Je dis bravo à ces jeunes pour ce qu'ils font. Il ne faut surtout pas qu'ils changent ».

« Le papa qui ne savait ni lire ni écrire demandait à ses voisins pour qu'ils puissent l'aider à remplir le document pour que son fils puisse aller en voyage scolaire. Le voisin refuse. Mais plus tard, celui-ci à un problème d'électricité, il a besoin d'aide. Ce que j'ai retenu, c'est que l'homme qui ne savait pas lire ni écrire, lui, il allait aider son voisin pour son problème d'électricité et il lui a aussi dit que s'il le faisait, c'était pour ses enfants, qu'ils puissent manger et avoir chaud. Il y a encore trop de gens qui ne savent pas lire ni écrire. Mais ils savent travailler ; c'est aussi un savoir ».

« Je me sens aussi concerné, je sais lire, écrire... mais voir une exposition, aller au théâtre, ce n'est pas dans les habitudes de nos familles... alors il y a des endroits où je ne me sens pas à ma place, je ne comprends pas leurs mots, ça met des barrières...sauf quand j'y vais avec les ateliers de LST ».

¹http://www.mouvement-lst.org/documents/2018-04-27_je%20parle%20au%20th%C3%A9%C3%A2tre%202018.pdf

²<https://youtu.be/bfYGpvtgD4> http://www.mouvement-lst.org/lstj_andenne.html

RUE DES DROITS DE L'HOMME

Le 24 mai, nous recevons Georges de Kerkhove dans la librairie Papyrus à Namur, pour la présentation de son livre « rue des droits de l'homme, la fronde des sans abri ».

A travers tout le livre, nous découvrons ces vies et ces combats, souvent portés seuls et dans l'ombre, parfois collectivement comme une revendication fondamentale des plus pauvres pour la reconnaissance de leur citoyenneté voire de leur humanité.

C'est aussi un regard sur les violences développées dans nos sociétés qui débordent d'opulence, violence vis-à-vis des personnes et des familles les plus opprimées.

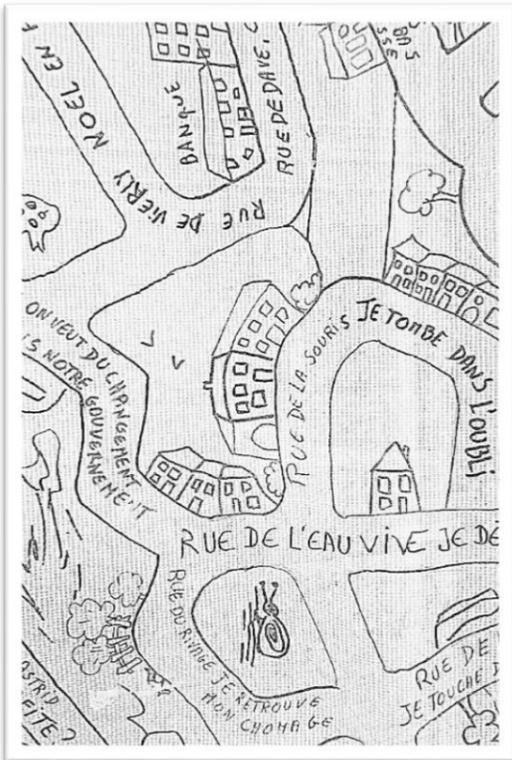
Au début de votre livre, (en 1985) on apprend la démarche d'un groupe de frères franciscains qui avaient rejoint les sans-abris à BXL à travers ce qu'ils appelaient le monastère de la rue. L'un d'entre eux, Paul, est arrêté et incarcéré pour vagabondage. Ce qui le réjouit car il va ainsi pouvoir aller à la prison de Saint Hubert, dépôt de mendicité afin d'y rejoindre ceux qui y sont enfermés....



NOS DROITS

LE BAIL D'HABITATION EN REGION WALLONNE

AU 1ER SEPTEMBRE 2018, LA REGION WALLONNE AURA SA PROPRE LOI RELATIVE AUX BAUX A LOYER, QUI S'APPLIQUERA A TOUS LES CONTRATS DE BAIL PRIVE ET TOUS LES LOCATAIRES EN REGION WALLONNE.



LA DUREE DU BAIL

Le bail de résidence principale est de 9 ans. Il ne prend fin à l'expiration de ces 9 ans que pour autant qu'un renom qui le confirme soit envoyé, soit par le bailleur au moins 6 mois avant la fin de ces 9 ans, soit par le locataire au moins 3 mois avant.

A défaut d'un renom notifié dans les délais prévus, le bail est prolongé pour une durée de 3 ans, aux mêmes conditions et avec le même loyer.

LE RENOM ENVOYE PAR LE BAILLEUR

Le bailleur ne peut mettre fin au bail que dans les cas autorisés par la loi, et chaque fois avec un renom 6 mois :

- à tout moment, s'il a l'intention d'occuper le bien personnellement ou de le faire occuper par un membre de sa famille,
- à la fin de la 3^{ème} ou de la 6^{ème} année, s'il a l'intention de réaliser des travaux importants dans l'immeuble,
- à la fin de la 3^{ème} ou de la 6^{ème} année, sans devoir justifier de motif particulier, mais moyennant le versement d'une indemnité de 9 mois ou 6 mois selon que le contrat prend fin à l'expiration de la 3^{ème} ou de la 6^{ème} année.

Dans les trois cas, la loi ajoute des conditions précises à respecter par le bailleur, et le locataire est en droit de réclamer devant le Tribunal un dédommagement s'il ne les respecte pas.

Dans les trois cas, la loi ajoute des conditions précises à respecter par le bailleur, et le locataire est en droit de réclamer devant le Tribunal un dédommagement s'il ne les respecte pas.

Lorsqu'il a reçu un renom de son propriétaire, le locataire qui désire partir plus vite peut lui envoyer un contre-renom de 1 mois, mettant fin au bail un 1 mois plus tard et sans devoir payer d'indemnité au bailleur.

LE RENOM ENVOYE PAR LE LOCATAIRE

Le locataire peut mettre fin au bail à tout moment et moyennant un renom de 3 mois. Toutefois, s'il met fin au bail au cours des 3 premières années du bail, le bailleur est en droit de lui réclamer une indemnité de 3 mois, 2 mois ou un 1 mois de loyer selon que le bail prend fin au cours de la

LE BAIL DE COURTE DUREE (MAXIMUM 3 ANS)

Le bail de moins de 3 ans est valable. Il ne prend fin à l'expiration de la durée prévue que pour autant qu'un renom qui le confirme soit envoyé, par le bailleur ou par le locataire, au moins 3 mois avant la fin prévue.

A défaut d'un renom envoyé dans ce délai, le bail est prolongé pour la même durée, aux mêmes conditions et avec le même loyer.

Il ne peut être renouvelé que 2 fois, et seulement par écrit, aux mêmes conditions et le même loyer (éventuellement indexé). La durée totale de location ne peut excéder 3 ans, sinon il se transforme automatiquement en bail de 9 ans courant depuis le début.

Le bailleur ne peut mettre fin au bail qu'à la fin de la première année et pour occupation personnelle, moyennant un renom de 3 mois et paiement au locataire d'une indemnité de 1 mois.

Le locataire peut mettre fin au bail à tout moment, moyennant un renom de 3 mois et paiement au bailleur d'une indemnité de 1 mois.

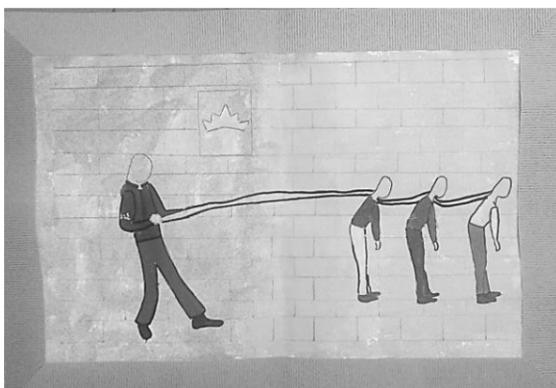
C'EST COMPLIQUE !

Toutes ces règles sont compliquées... et en cas de litige devant le Tribunal, les indemnités à payer sont parfois élevées.

Il est donc essentiel de bien s'informer avant d'envoyer un renom !

Philippe Versailles

LE DESSIN DE MATHIEU



Lors de notre dernière assemblée de militants, Mathieu nous a partagé un dessin qu'il a imaginé dans ses cours.

« Ce sont les pauvres et le gouvernement qui nous force à faire des choses qu'on n'a pas choisi de faire. J'ai pensé aux personnes qui sont utilisés comme des esclaves. »



ANDENNE

Hors Cadre

LST ET LA CERAMIC ART ANDENNE

Le CEC de LST Andenne a été invité à présenter deux œuvres collectives militantes produites par les ateliers lors de la Ceramic Art Andenne.

Ceramic Art Andenne est un événement de référence pour les artistes et une véritable attraction pour les amateurs de céramique et d'art tant au niveau national qu'international.



Le panneau indiquant l'exposition Ceramic Art Andenne

Durant le week-end de Pentecôte, nous avons eu l'honneur d'exposer deux œuvres militantes que nous avons produites en céramique, avec l'aide technique de l'Atelier 170 asbl : un immense mobile et un totem.

Nous avons rencontré plus de 500 personnes qui, pour la plupart, ont souligné, au-delà de l'émerveillement face à la démarche qu'ils nommaient artistique, l'originalité des symboliques utilisées pour faire passer un message.

Une première, sous forme d'un imposant mobile. Des sphères différentes suspendues dessinent un espace d'équilibre, dans un mouvement perpétuel de rotation. Le poids de chacune garantit l'harmonie et la sécurité. Et pourtant, chaque boule créée exprime un message fort lié à l'histoire personnelle de chaque participant.

Une seconde, sur le sol, gravé sur des pavés, nous avons écrit notre cri, notre colère, notre souffrance, notre tristesse, notre rage... Et puis, au milieu de cet enracinement de mépris, nous avons choisi d'élever un pilier de résistance. Nous avons créé un totem. Nous avons voulu dire ce qui nous remet debout et exprimer ce qui nous mobilise et réveille notre dignité. On n'est pas transparent. On est debout !



Le totem et le mobile



L'immense mobile... !

Pour les participants de l'atelier, être là dans un monde qui n'est pas le leur, présenter leurs œuvres et s'entendre reconnus par d'autres dans leur travail est une immense fierté. « C'est le sens de l'art » ; ou encore : « Vous avez fait émerger cette expression et création enfouies » diront certains visiteurs. Enormément d'encouragements pour continuer dans cette voie.

« Cela fait du bien d'entendre dire par des gens étrangers qu'on a fait quelque chose de bien ! Quand ça vient d'autre part, ça fait plus plaisir ! »

Les participants des ateliers.

CA SE PASSE

	Inter-journal			Atelier famille		Agora	Assemblée des militants à Namur	
	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.	
Juin	04	05	06	07	08	09	10	
	11	12	13	14	15	16	17	
	18	19	20	21	22	23	24	
	25	26	27	28	29	30		
	Une délégation de militants se rend à la concertation sur la pauvreté et la durabilité			Une délégation se rend au conseil communal de Namur		Le fil		

ET SURTOUT...

LES CAVES : A Namur, les mardis 5 et 19 juin. A Andenne, les mardis 12 et 26 juin. A Ciney, le lundi 18 juin. A Fontaine, le vendredi 8 et 22 juin. Pas de rencontre pendant les vacances d'été.

LE GROUPE DES JEUNES : Le groupe des jeunes d'Andenne fait une pause durant les grandes vacances.

L'ATELIER : à Andenne et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL** se retrouve les samedis 2 et 16 juin. Pause pendant les vacances d'été, **L'ATELIER REFLETS** se retrouvera toujours les lundis, mais à un rythme réduit en juillet et août

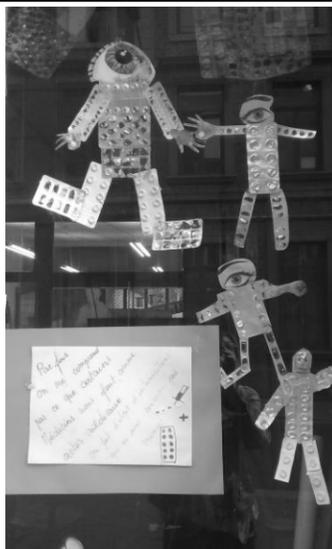
LES PERMANENCES : vous accueillent le lundi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi à Jemelle.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GENERAL SUR LA PAUVRETE se voit tous les mercredis. Nous sommes également tous les mercredis aux balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHEQUE DE RUE** avec les enfants.

LST Andenne propose une journée avec les familles le 14 juillet 2018 à Han Sur Lesse.

LST Namur par en balade le 18 août 2018. Surprise, surprise ! Prenez contact avec nous !

REFLETS



L'une des dernières vitrines de LST Namur reprenait quelques-unes de questions en matière de santé illustrées par l'atelier reflets

- Les conditions de vie en grande pauvreté abîment durablement le corps et même le mental.
- Les coûts des soins de santé sont souvent beaucoup trop lourds malgré les interventions de la sécurité sociale.
- Dans une maladie lourde et/ou chronique, il y a une culpabilisation comme si nous étions responsables de la maladie
- Parfois, en médecine du travail, le médecin consulté décide de la disponibilité ou non sur le marché du travail, alors que nous témoignons de notre impossibilité de travailler.

PETITES NOUVELLES

CINEY-MARCHE-JEMELLE

NAISSANCE

Le 5 juin 2018, une petite Sofia est née chez Amélie Assenmaker. Toutes nos félicitations à sa maman, Liloine sa grande sœur et à Thierry et Marie-Christine, ses grands-parents.

**« LA MAIN DANS LA MAIN »
LE QUART MONDE EN MOUVEMENT**

ONT PARTICIPE À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises. *De Ciney-Marche-Jemelle :* des participant(e)s aux caves. *De Namur :* Andrée, Auguste, Cécile, Ingrid, Ioana, Patricia, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE96 3500 2327 8305**

A CINEY-MARCHE:

L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0486/333617
Route de France, 5 - 5377 Baillonville
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN : BE71 7925 8843 2869**

PROVINCE DU HAINAUT :

Fabien Lardinois
Rue de l'Esclopperie, 1, 7040 Quévy-le-Grand
Tél: 065/88.59.50 – 0486/334359
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN: BE67 0013 3858 9387**

A NAMUR :

L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE12 0011 2378 3392**

A TUBIZE :

Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65
Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal
tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :
www.mouvement-lst.org

Fédération@mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
Cpte : **IBAN BE 670013 3858 9387**
De la Fédération Luttes Solidarités Travail
Rue Pépin, 27– 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte **IBAN BE 23 2500 08303891**. BIC: GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur-Luxembourg), avec comme mention : projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732-501 (LST Andenne)

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).

CHERS LECTEURS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG